

Concours de recrutement des personnels d'encadrement – Session 2027

Instruction du 08/10/2026 relative aux concours de recrutement des inspecteurs d'académie – inspecteurs pédagogiques régionaux, des inspecteurs de l'Éducation nationale et des personnels de direction

**Division des Personnels ATSS et d'Encadrement (DPAE)
Bureau des Personnels d'Inspection et de Direction (BPID)**

Affaire suivie par : Yolaine BEAUJOUAN

Tél : 01 57 02 62 36

Mél : ce.bpid@ac-creteil.fr

Rectorat de l'académie de Créteil

Maison de l'académie de Créteil – Bâtiment Julie-Victoire Daubié

21 rue Julie-Victoire-Daubié – 94010 Créteil Cedex

www.ac-creteil.fr

Texte adressé à Mesdames et Monsieur les inspecteurs et inspectrices d'académie-directeurs et directrices académiques des services de l'éducation nationale de la Seine-et-Marne, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne, Mesdames et Messieurs les cheffes et chefs d'établissements du second degré

Références :

- Décret n° 2001-1174 du 11 décembre 2001 modifié portant statut particulier du corps des personnels de direction d'établissement d'enseignement ou de formation relevant du ministre de l'Éducation nationale ;
 - Décret n° 90-675 du 18 juillet 1990 modifié portant statuts particuliers des inspecteurs d'académie - inspecteurs pédagogiques régionaux et des inspecteurs de l'éducation nationale ;
 - Arrêté du 3 août 2021 modifié fixant les modalités d'organisation et la nature des épreuves des concours de recrutement dans le corps des personnels de direction d'établissement d'enseignement ou de formation relevant du ministre chargé de l'éducation nationale, ainsi que les règles de composition et de fonctionnement du jury de ces concours ;
 - Arrêté du 22 juin 2010 modifié relatif à l'organisation générale des concours de recrutement des inspecteurs de l'éducation nationale et des inspecteurs d'académie - inspecteurs pédagogiques régionaux ;
 - Note de service ministérielle du 11 septembre 2025, parue au bulletin officiel n° 35 du 18 septembre 2025.
-

Les inscriptions aux concours de la session 2027, des Inspecteurs d'Académie-Inspecteurs Pédagogiques Régionaux, des Inspecteurs de l'Education Nationale et des Personnels de Direction, sont prévues du jeudi 1^{er} octobre 2026, à partir de 12h00, au mercredi 25 novembre 2026, 12h00, heure de Paris, sur [Cyclades](https://cyclades.education.gouv.fr/cyccandidat/portal/login) :

<https://cyclades.education.gouv.fr/cyccandidat/portal/login>

Des informations à destination des candidats (programmes des épreuves, conditions requises d'inscription, nature des épreuves, sujets, rapports des jurys, etc.) sont consultables sur internet via les liens suivants :

- Pour les inspecteurs d'académie - inspecteurs pédagogiques régionaux (IA-IPR) : <https://www.education.gouv.fr/le-concours-de-recrutement-d-inspecteurs-d-academie-inspecteurs-pedagogiques-regionaux-ia-ipr-324530>
- Pour les inspecteurs de l'éducation nationale (IEN) : <https://www.education.gouv.fr/le-concours-de-recrutement-d-inspecteurs-de-l-education-nationale-ien-324521>
- Pour les personnels de direction : <https://www.education.gouv.fr/le-concours-de-personnels-de-direction-9947>

PUBLICATION DES RESULTATS :

Les résultats des concours seront publiés sur la page suivante : [site de publication des résultats Cyclades](#).

Pour le recteur et par délégation,
Le secrétaire général adjoint, directeur des relations et des ressources humaines
David BERAHA